

Conseil Municipal du 29 Novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 29 novembre 2024 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Monette DESTAMPES, Adrien GARRIT, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Louis-Jean HALLE, Marie-France QUEBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Yolande REILHE.

Absents excusés : Alicia MATHIS a donné pouvoir à Adrien GARRIT,

Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Louis-Jean HALLE,

Jacqueline WEGNER

Yolande REILHE est nommée secrétaire de séance.

Préalablement, Monsieur le Maire présente le magnifique Coq réalisé avec du bois d'olivier par le sculpteur biélorusse LIPA (1907-1976), offert à la Mairie d'Albas par Michel Jamet, amoureux de notre commune.

Ce coq est présenté sur une jolie sellette en bois offerte par Albas Patrimoine. Le Maire remercie chaleureusement le généreux donateur de cette œuvre.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité et signé.

DELEGATION PERMANENTE DU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Devant le nombre croissant de dossiers litigieux rencontrés au sein de la Mairie, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ester en justice afin de pouvoir saisir à tout moment les tribunaux concernés, désigner l'avocat qui défendra les intérêts de la commune, et ce, pendant toute la durée de son mandat ;

Après échanges entre les conseillers, le conseil municipal

- Considérant l'article L2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant l'arrêt de la Cour de Cassation en date du 4 avril 2023 (n°22-83613)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :

- à tenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble

des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

- À désigner l'avocat qui représentera la commune en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PROJET EXTERIEUR DE LA GUINGUETTE : AMENAGEMENTS ET REDEVANCE

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande de projet extérieur d'aménagement de la Guinguette accompagnée d'un dossier avec diverses photos ;

Tout d'abord, il est rappelé qu'à ce jour, au titre de l'année 2024, la redevance versée par la Guinguette pour occupation du domaine public est de 3 € le m² ;

Après présentation de ce projet s'étalant sur 70 m² supplémentaires de terrasse dont 60 m² couverts par des toiles ou bâches dans le prolongement de la partie existante et, après discussion, il a été proposé :

- . Convention à établir pour 3 ans pour une redevance spécifique car il s'agit d'une concession spéciale pour une durée déterminée pour un espace en bois avec mobilier style « Brasserie » obligatoire (seront bannies les banquettes en bois à partir de palettes)
- . Location à l'année : 10€ le m², soit 700 €/an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A cette occasion, monsieur le Maire rappelle que les travaux de sécurisation du mur du château de la Bleynie, à proximité de cette terrasse, ont commencé et qu'il était bien urgent d'intervenir car une partie de ce mur s'est écroulée au commencement de ces travaux. Il s'agit d'une première tranche de travaux réalisés par l'actuel propriétaire. La seconde étant prévue en 2026.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ELECTRICITE POUR LES COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire signale qu'une augmentation de la consommation électrique a été constatée au niveau du bourg d'Albas due à la présence de commerces ambulants ;

Une proposition a été faite de participation de frais d'électricité à hauteur de 1,50 € par jour de présence avec paiement par semestre auprès de la Mairie d'Albas ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET DE VOYAGE CHORALE COLLEGE DE LUZECH

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande de subvention pour un voyage au Futuroscope prévu du 2 au 4 avril 2025 pour la Chorale du Collège de Luzech, étant précisé que 4 élèves d'Albas vont participer à ce voyage.

Ce voyage coûte 272 € par élève ;

Après discussion, eu égard au budget des mairies devenant de plus en plus difficile, il a été décidé de connaître et d'observer le don des autres communes et d'octroyer une subvention dans la limite de 160 € à 200 € pour l'ensemble des 4 élèves d'Albas ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MAISON « LEGRAND » : MESURES D'URGENCE SUITE AU RAPPORT DU CABINET I.E.S.

Dans le cadre de la procédure de mise en péril de la maison « Legrand », une première expertise a été faite par un expert mandaté par le Tribunal Administratif de Toulouse. Les frais afférents à cette première expertise sont à la charge de Monsieur LEGRAND. Monsieur ROUILLON a conclu à un péril immédiat et a remis son rapport au Tribunal Administratif de Toulouse ainsi qu'à la Mairie et bien sûr au propriétaire des lieux.

Le Tribunal a donc validé l'arrêté de mise en péril pris par la commune.

La Mairie a mandaté ensuite un nouvel Expert, toujours à la charge de Monsieur LEGRAND, Monsieur IMBERT, du Cabinet IES de Cahors, pour effectuer un rapport précis relatif à tous les travaux à effectuer pour sécuriser sans délai ce bâtiment.

Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur Marc DECOUDIN qui a suivi ce dossier pour décrire les différents travaux indiqués dans ce rapport ;

Monsieur IMBERT, du Cabinet IES, préconise trois phases de travaux :

- Urgence absolue
- Interventions à très court terme (< 2 mois)
- Interventions à court terme (< 4 mois)

Monsieur le Maire précise que ce rapport a été transmis à Monsieur Michel LEGRAND par lettre recommandée en lui demandant de prendre RV avec la Mairie pour faire connaître ses prévisions de travaux à réaliser sur la base de ce rapport. A ce jour, pas de réponse reçue ;

VU l'urgence des travaux mentionnées dans le rapport du cabinet IES et dans le cas où aucune réponse n'interviendrait de la part du propriétaire une mise en demeure sera formulée par la Mairie et transmise au Tribunal Administratif de Toulouse avant les mesures coercitives qui seront prises à l'issue du délai de 6 mois après l'arrêté de mise en péril.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MESURES URGENTES MAISON « MAXIME VIVAS » SISE 19 RUE DU FOND DU PAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc DECOUDIN qui a suivi ce dossier ;

Monsieur Marc DECOUDIN explique que lors de la visite de Monsieur IMBERT, du Cabinet IES, pour la maison LEGRAND il lui a demandé son avis concernant les désordres de la façade sise rue de la Carrière de la maison appartenant à Monsieur VIVAS, 19 rue du Fond du Pal ;

Monsieur Marc DECOUDIN fait lecture de l'avis établi par l'expert, lequel avis a été transmis à Monsieur VIVAS en Haute Garonne étant précisé qu'une procédure de mise en péril peut être envisagée et risque d'entraîner éventuellement la fermeture de la rue de la Carrière ;

Un délai de réponse de 6 mois avait été donné à Monsieur VIVAS dans un courrier du 21 octobre 2025 (réceptionné le 26/10/2024) afin d'effectuer les travaux de sécurisation. M. Vivas n'ayant pas répondu aux courriers, un autre courrier lui a été adressé en décembre avec les conclusions de M. IMBERT. Le Conseil demande au maire d'adresser un ultime rappel par lettre recommandée et fixe un délai d'un mois à M. Maxime Vivas pour présenter l'état des interventions à réaliser.

Si Monsieur VIVAS n'a pas répondu au courrier de la Mairie dans ce délai, une demande de mise en péril sera effectuée en février 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire signale que des travaux complémentaires de maçonnerie aux Jardins suspendus s'élèvent à 3 080 € TTC et nécessitent de provisionner l'opération n°162 « Jardins suspendus ».

Suite à une notification du Département du Lot concernant la dotation amendes de police 2024, un supplément de crédit de 4582,09 € est apporté en recettes d'investissement au chapitre 13, compte 1345 Opération n°148 « sécurité village ».

La présente décision modificative consiste à transférer cette recette d'investissement de 4582,09 € du chapitre 13, compte 1345 Opération n°148 « sécurité village » en dépense d'investissement au profit du chapitre 21, compte 212 Opération n°162 « Jardins suspendus »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET SERVICE LOCATIONS COMMERCIALES

La présente décision modificative consiste en un supplément de crédit de 10 € qui est apporté au chapitre 65, compte 65888 par prélèvement sur le chapitre 011, compte 611

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PROJECTEURS STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de rachat par la Mairie de Luzech des 11 projecteurs situés sur le stade dont la facture en 2014 s'élevait à 936 € ;

Après discussion, le Conseil Municipal propose de les céder pour une somme comprise entre 300 € et 500 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un devis du FAR concernant la réparation des abat-sons (très abîmés sur trois côtés) de l'Eglise de Cénac. Ce devis s'élève à 12 336 € TTC. Il est estimé beaucoup trop cher par l'ensemble des élus. Un autre devis sera demandé à Monsieur Jean-Baptiste GABORIAU, artisan couvreur et il sera proposé également au FAR de revoir son devis initial.
- Concernant le chemin de Circofoul, Monsieur le Maire informe le Conseil que seule Madame MAUQUIE était présente lors de la venue du Conciliateur de Justice sur place. A l'issue de cette première démarche, Mme Mauquié a demandé la destitution de Monsieur Teyssier au motif que celui-ci serait prétendument favorable à la Mairie. La juge a débouté de sa demande. Toutefois, Monsieur Teyssier a estimé qu'il ne pouvait plus remplir sa mission dans ces conditions et s'est désisté.
Un nouveau conciliateur, Monsieur PETIT a été désigné ; une nouvelle réunion de conciliation a été fixée au 9 décembre 2024.
- Monsieur le Maire fait état de l'impossibilité pour M. Frédéric Jednak à Cénac de se raccorder à l'assainissement par le fait que son voisin, M. Corneille s'oppose fermement à laisser passer les engins de terrassement nécessaires à ce raccordement. Cette situation est jugée

inadmissible. Aussi, M. Corneille ayant mis à la vente sa maison se verra signifier la préemption par la mairie de la parcelle de chemin qui dessert l'arrière de sa maison afin de solutionner ce problème. Il convient de préciser que jadis cette partie de chemin était communale.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de remplacement des éclairages publics de la rue de la Bleynie et de la route de Rivière-Haute (dans le bourg) devraient commencer en février.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que des poteaux « fibre » ont été posés par erreur dans le bourg de Cénac. Cette anomalie a été constatée lors de la réception des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques réalisés par FDEL. La Mairie a demandé qu'ils soient retirés.
- Concernant le dossier « Espace Associatif » de la Place de la Dîme, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il se tiendra une réunion en mairie le 4 décembre avec le SDAIL et l'architecte Jarrige (Catus) ; Celui-ci doit remettre sa proposition d'honoraires et valider le prévisionnel des travaux afin que la Mairie puisse déposer sa demande de subvention DETR dans les délais.
- Concernant le dossier « Appartement » rue du Pal, une réunion doit avoir lieu semaine du 9 au 13 décembre afin d'entamer la procédure d'appel d'offres ;
- Monsieur le Maire signale plusieurs évènements à venir à Albas :
 - . Exercice du Plan de Sauvegarde prévu le vendredi 6 décembre 2024 de 20H à 23H ;
 - . Marché de Noël le dimanche 22 décembre 2024 ;
 - . Repas offert par la mairie le samedi 11 janvier 2025 à nos Aînés à la salle voûtée à 12H00 ;
 - . Cérémonie des Vœux pour l'année 2025 le samedi 11 janvier 2025 à 17 H00.
- Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que la Police d'Urbanisme va effectuer des contrôles très sévères en rappelant qu'une déclaration préalable de travaux doit être effectuée auprès de la Mairie notamment pour toute construction dont la surface est supérieure à 5 m2 ;
- Monsieur le Maire évoque également l'incendie à Rivière-Haute de la maison dans laquelle vivait Monsieur Jérôme SARRE ; Ce lieu a été sécurisé ; affaire à suivre.
- Monsieur le Maire évoque la disparition du Docteur Pascal CHABBERT à Luzech ;
- Madame Marie-France QUEBRIAC signale que l'aire de jeux pour enfants nécessite des travaux d'entretien ; un panneau « Momentanément fermée » doit être apposé.
- Madame Jolanda VAN DE LAAR signale un danger sur la route près de la Croix de Girard dû à un manque de goudron ;
- Monsieur le Maire signale que la pose des deux ralentisseurs prévus à Rivière-Basse va s'effectuer dans les semaines à venir ;

- Monsieur Louis-Jean HALLE demande quelle suite a été donnée par les services sociaux concernant le problème de logement insalubre dans la rue de la Bleynie; A ce jour, toujours en attente de réaction, la Mairie va relancer lesdits services ;
- Monsieur Louis-Jean HALLE demande où en est-on pour le Golf ?
Monsieur le Maire répond que les enquêtes environnementales se poursuivent pour ce projet privé ;

Date prochaine réunion du Conseil Municipal :

Date non définie à ce jour mais certainement en fin Janvier/Début février.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22h40.